

Communiqué de presse du 21 septembre 2026

Sécurité privée : +1 % proposé par le patronat, une réponse très insuffisante face à la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Le patronat de la sécurité privée vient de proposer **une augmentation de seulement 1 % brut** de la grille conventionnelle des salaires de la branche.

Pour la FMPS-i, cette proposition est profondément insuffisante et ne répond absolument pas aux difficultés rencontrées quotidiennement à ce jour par les salariés de la sécurité privée.



Depuis plusieurs mois, les salariés subissent une hausse généralisée du coût de la vie : énergie, alimentation, logement, transports et dépenses courantes pèsent toujours davantage sur les budgets des ménages.

Dans ce contexte, une augmentation de 1 % brut ne permet pas de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Elle risque, au contraire, d'accentuer le décrochage entre l'évolution des rémunérations et celle des dépenses contraintes.

Les salariés ne peuvent pas continuer à travailler davantage pour gagner moins.

La proposition patronale **de +1 %** ne constitue donc pas une réponse à la situation actuelle.

Pour la FMPS-i, le maintien du pouvoir d'achat suppose que l'évolution des salaires soit réellement prise en compte au regard de l'évolution générale des prix et des dépenses supportées par les salariés.

La FMPS-i demande une véritable revalorisation salariale.

Face à cette proposition, la FMPS-i demande une revalorisation significative de l'ensemble de la grille conventionnelle.

Notre organisation revendique une augmentation minimum de 10% nette afin de contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des salariés de la sécurité privée.

Les salariés doivent pouvoir vivre dignement de leur travail.

La FMPS-i restera pleinement mobilisée dans les négociations de branche et continuera à porter la voix des salariés pour obtenir une revalorisation salariale à la hauteur des enjeux.

+1 % : ce n'est pas à la hauteur de la situation.

10 % : c'est notre revendication pour défendre le pouvoir d'achat des salariés.